

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à vingt heures zéro minutes, le Conseil Municipal de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la commune déléguée de Goncourt, sous la présidence de M. Sébastien GUILLERMO, Maire de BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

Présents : Mmes BRIOT Coralie – GAUVAIN Odile – MOREL Sylvie – ANDRES Cyrielle - MARTIN Lauralie et MM. GUILLERMO Sébastien – BINSFELD Lionel – BATONNET Flavien - POULAIN Philippe – JUNOT Olivier – GURY Patrick

Absents excusés : M. JOLY Julien donne pouvoir à Mme ANDRES Cyrielle
Mme JEANMAIRE Anne-Marie donne pouvoir à M. POULAIN Philippe
Mme LEMOULT Laëtitia donne pouvoir à Mme MOREL Sylvie
Mme LARSONNIER Aline donne pouvoir à M. JUNOT Olivier
M. ROSIER Romuald donne pouvoir à Mme MARTIN Lauralie

Absents : Mme ROQUIS Maud – MM. SMET Philippe – LAUMOND Jules

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Le quorum est atteint.

M. BATONNET Flavien est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Vente de ferraille

Accord du conseil municipal, à l'unanimité, pour rajouter le point précité à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026
- 2- Vente de ferraille
- 3- Projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique à Bourmont : lancement de la consultation pour la Phase 2 : rues du centre historique
- 4- Aménagement des rues du centre historique de Bourmont : avenant au marché de maîtrise d'œuvre
- 5- Renouvellement des membres de l'AFAF de Bourmont (association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier)
- 6- Demande de subvention
- 7- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2026 :

Le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

2. Vente de ferraille : (délibération n°2026-

Le maire propose au conseil de vendre à Monsieur Sébastien LIMA de Manois (52700), récupérateur de fer et métaux, un lot de ferraille stocké aux ateliers communaux pour un montant de 228 euros. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

3. Projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique à Bourmont : lancement de la consultation pour la Phase 2 : rues du centre historique

Le maire rappelle que le conseil municipal, par délibération n°2025-005 du 17 février 2025, a validé la phase n°2 du projet d'aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique de Bourmont. Il propose au conseil de lancer la consultation pour les rues du centre historique de Bourmont.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à lancer une consultation (procédure adaptée) pour la réalisation des travaux de la phase 2 : aménagement des rues du centre historique de Bourmont du projet « aménagement de la rue du Faubourg de France et des rues du centre historique de Bourmont »

- Lot unique : aménagement des rues du centre historique

pour recruter une ou plusieurs entreprises en vue de les réaliser.

Après ouverture des plis et analyse, l'offre la mieux-disante au vu des critères sera retenue.

- Donne pouvoir au Maire pour valider le D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) qui sera établi par le cabinet Euro Infra Ingénierie de Chaumont ;

- Autorise le Maire à signer les documents et à prendre les décisions nécessaires au bon déroulement de la consultation.

4. Aménagement des rues du centre historique de Bourmont : avenant au marché de maîtrise d'œuvre

L'avenant au marché de maîtrise étant arrivé trop tardivement pour être étudié et présenté au conseil (mail reçu ce jour à 17h12), le maire propose au conseil de reporter cette décision lors d'une prochaine séance. Accord du conseil municipal à l'unanimité.

5. Renouvellement des membres de l'AFAFAF de Bourmont (association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier)

Suite au renouvellement du conseil municipal de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, il convient de renouveler les membres du bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Bourmont (AFAFAF).

Le Maire indique que l'association doit être administrée par un bureau composé :

- du maire de Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon ou d'un conseiller municipal désigné par lui ;
- de trois membres désignés pour 6 ans par le conseil municipal, qui doivent être choisis parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement ;
- de trois membres désignés pour 6 ans, par la Chambre d'agriculture de la Haute-Marne, choisis parmi les propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier ;
- d'un conseiller départemental désigné par le Conseil Départemental de la Haute-Marne.

Le maire informe le conseil que la Chambre d'agriculture a désigné M. Sébastien MAIRE, le SCEA de l'Ecluse représenté par M. Florent PERRIN et M. Francis POPULUS.

Le Maire informe le conseil municipal qu'il ne souhaite pas siéger au bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de Bourmont et désigne M. Lionel BINSFELD, maire délégué de Bourmont, comme membre de droit,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la nomination de M. Lionel BINSFELD, maire délégué de Bourmont, comme membre de droit du bureau de l'association foncière d'aménagement foncier agricole et forestier de Bourmont ;
- Désigne les personnes suivantes, propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre d'aménagement foncier :
 - M. Philippe POULAIN domicilié 50 rue du Faubourg de France – 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon
 - M. Christophe GAILLY, domicilié 7 rue de Cochonville 52700 Saint-Blin
 - M. Rémi PETIT domicilié 8 rue de la Sueurre 52700 Consigny

6. Demande de subvention :

Mme Odile Gauvain, membre de l'association CEC 52, ne prend pas part au vote.

Considérant la demande de subvention reçue de l'association Le Renouveau Nijonnais pour organiser le 24 mai 2026 un vide grenier à la commune déléguée de Nijon,

Considérant la demande de subvention reçue de l'association CEC 52 (Cône Escalade Club 52) pour organiser le 13 juin 2026 un après-midi d'initiation à l'escalade sur les parois naturelles du Parc des Roches de Bourmont,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide d'allouer à l'association Le Renouveau Nijonnais une subvention d'un montant de 300 € afin d'organiser un vide grenier à Nijon le 24 mai prochain.
- Décide d'allouer à l'association CEC 52 (Cône Escalade Club 52) une subvention d'un montant de 300 € afin d'organiser un après-midi d'initiation à l'escalade sur les voies naturelles du Parc des Roches de Bourmont le 13 juin prochain ;

Vote : pour 15, contre 0, abstention 1.

7. Questions diverses :

- Maison Dewez : M. Rosier par le pouvoir donné à Mme Martin demande un nettoyage du terrain situé à l'arrière de la maison Dewez.
- Fontaine de Goncourt : Mme Martin demande s'il est possible de remettre en eau la fontaine de Goncourt. Voir les entreprises locales.
- Nijon : M. Batonet indique qu'il souhaite mettre une boîte à clé pour le local pompe.
- Bâtiment Bellevue à Bourmont : M. Gury interpelle le conseil sur le fait que ce bâtiment devient un repli pour chats vagabonds.

La séance est levée à 20 heures 41.

Le Maire,
Sébastien GUILLERMO

Le Secrétaire de séance,
M. Flavien BATONNET